

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le Vingt Six Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, V. Robin-Cornaud, L. Médica, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, MF Guillemot, AM Garangé, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneç, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Françoise Téroute, qui a donné procuration à Arlette Buzaré  
Jean Jacques Marteil « « à Jacques Grévès  
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Absent : Dominique Capart.

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 20 Mai 2015  
Date de l'affichage : 20 Mai 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

-----  
**2015- 65 : Acquisition des parcelles CK 36 et 37 à Saint Fiacre**

Rapporteur : J. DANIEL

Les parcelles CK 36 et 37 sont situées le long du ruisseau de Billerit, à l'Est de St Fiacre.

Elles sont classées Na (zone naturelle) et Nzh (zone humide) au PLU.

Leur acquisition est intéressante pour la protection et la jonction des vallons aménagés de Billerit et de Villeneuve-le-Bourg.

Ces zones humides pourraient faire l'objet de réhabilitation.

Parcelle	Surface	Lieu	Propriétaire
CK 36	9 704 m <sup>2</sup>	St Fiacre	M. J. GUÉGAN
CK 37	3 107 m <sup>2</sup>	St Fiacre	
	12 811 m <sup>2</sup>		

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 30 avril 2015 ;

**AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées CK 36 et 37, d'une surface cumulée de 12 811 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Jacques GUÉGAN à 0,50 €/m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 27 Mai 2015  
Le Maire,  
François AUBERTIN

